## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 11/08/2025

VOI.25.00.A02251

OBJET : Arrêté temporaire de circulation RUE CHARLES GOUNOD

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de NEOLIA

Considérant L'organisation de GREEN WEEK il est nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/09/2025 au 19/09/2025 RUE CHARLES GOUNOD

## ARRÊTE

**Article 1**: À compter du 12/09/2025 et jusqu'au 19/09/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 12/09 à 8h00 au 19/09 à 17h00 RUE CHARLES GOUNOD face aux premiers garages depuis l'accès 4bis RUE CHOPIN sur 5 places. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

## Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 AOUT 2025

Pour la Maire, Par délégation,

Mane ZEHAF Conseillère Municipale Déléguée

